

RECONNAISSANCE



Cette démarche peut-être effectuée dans n'importe quelle mairie.

Pièces à fournir

- > pièce d'identité des déclarants
- > livret de famille (le cas échéant)
- > justificatif de domicile de moins de 3 mois



VILLE DE PIERREFEU-DU-VAR
PLACE URBAIN SÉNÈS
83390 PIERREFEU-DU-VAR

 04.94.13.53.13

 04.94.13.53.00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.